CGC-Finances Publiques
86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73.
Sites : www.cgc-dgfip.info
Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

« Chronique » du mois

Février 2019

Agences comptables = agences tous risques !

A la veille des profonds bouleversement du réseau, la DG pose un premier jalon « innovant ».
Le concept d' « agence comptable » : il s'agît de déléguer les opérations relevant actuellement de la compétence du comptable public (Trésorerie Municipale ou Trésorerie Hospitalière) à des « agences comptables » intégrées dans les services des collectivités territoriales ou des Établissements Publics de Santé. Dans cette configuration, l'agent comptable peut être agent de la DGFIP ou agent de la fonction publique territoriale. A ce stade, il s'agirait d'une expérimentation …

Des innovations pour quelles finalités ?

- Un agent comptable choisi par l'ordonnateur, évalué par l'ordonnateur, dont le service est financé par l'ordonnateur mais dans le respect évident du principe de séparation ordonnateur comptable … Cherchez l'erreur !
- Un détachement d'office d'agents DGFIP vers la fonction publique territoriale ou hospitalière (impossible aujourd'hui mais un projet de décret est en cours).

De l'aveu même de Mme BICQUART qui présidait le GT du 28 janvier 2019 : « *ce n'est pas anodin* ».

Alors à qui profite le crime ?

- A court terme : transfert du coût salarial d'environ 5 000 emplois, et, du coût de fonctionnement des services vers l'ordonnateur (La DGFIP fournit seulement HELIOS).
- A moyen terme : la séparation ordonnateur comptable deviendra un mythe et l'autonomie complète des collectivités une réalité. Avec quelle transparence ? Quels risques permissifs ?

Même la Cour des comptes, pourfendeuse de la dépense publique et très critique envers le fonctionnement de la DGFiP, tire la sonnette d'alarme en la personne de Gilles JOUHANET, son procureur général.

Tout ce qui nous est proposé là ne doit pas être analysé comme une simple évolution des missions du comptable. Il s'agit d'un transfert de missions. La CGC s'oppose à ces dérives et réaffirme son attachement à l'indépendance du comptable public.

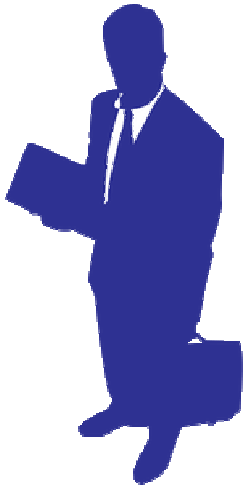

Retrouvez sur notre site toutes les informations telles que :

- L'évaluation professionnelle ;
- La prime « PAS » ;
- Les communiqués communs des syndicats Fonction publique ;
- Le compte épargne temps

…

Et bien d'autres sujets …

Pour recevoir régulièrement des informations
de la CGC Finances Publiques
Renvoyez par courriel votre demande expresse à :
cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Soutenez la CGC ! Adhérez !